

Les enfants des pauvres assistés retrouvent encore un généreux concours quand arrive pour eux l'heure décisive où ils ont à faire choix d'une profession.

L'Association prend à sa charge soit les frais d'apprentissage, soit la remise partielle ou totale du linge nécessaire.

Exemple :

1769. — « Une apprentisse (*sic*) pour trois mois : 9 livres. »

1772. — « A une maîtresse tailleuse pour enfants « pour apprentissage de la Mercier pour trois années : 150 liv. »

1788. — « Pour la fille Molin, apprentisse : bas de laine, « deux mouchoirs d'indienne, deux bonnets à deux rangs : « 18 liv. 15 sous. »

Des subsides sont accordés pour les soins à donner à la première enfance. Exemple :

1778-1779. — « A la Marchand pour nourrisage d'un « enfant au prix convenu de 24 écus par an ou 6 livres par « mois. »

L'œuvre pourvoit aux frais d'entretien de personnes que l'âge ou les infirmités ont réduites à l'impuissance. Elle pousse parfois la délicatesse jusqu'à allouer une somme suffisante pour que ces bons vieillards puissent continuer l'usage de petites jouissances dont une longue habitude a fait pour eux un impérieux besoin. Elle assure ensuite à leur dépouille mortelle le soin d'une sépulture convenable.

Exemple :

1780. — « Entretien, blanchissage et *tabac* de M^{lle} Dela-